

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Chambry

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Date de la convocation : 15 octobre 2021

Date d'affichage : 25 OCT. 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Olivier JOSSEAUX, maire.

Présents : ANGELILLO Claudie, BEAUFREMEZ Annie, BEURAIN Raymond, BUDA François, ELOY Carine, HEMMERY Claude, HOLL Sylvain, JOSSEAUX Olivier, QUATREVAUX Isabelle, WATHIER Maxime, WIEHCINSKI Rémy

Représentés : LEFEBVRE Sylviane par JOSSEAUX Olivier, MARTINET Benoît par ANGELILLO Claudie

Absents : FRAILLON Alexandre

Secrétaire : Madame ELOY Carine

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2021D041 - désignation du secrétaire de séance

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	13	13	0	0	0

Exposé :

M. le Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Mme Carine ELOY pour remplir cette fonction.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	13	13	0	0	0

Exposé :

Le Maire expose que M. Manuel COSTA NUNES demeurant 3 rue des Romains à 02 CHAMBRY, ayant pour avocat la SELARL GUYOT – DE CAMPOS 51 REIMS, a déposé, contre la commune de CHAMBRY 02, auprès du Tribunal Administratif d'Amiens 80, une requête en excès de pouvoir contre :

- La décision DP002.157.21.A005 du 22 mars 2021 prise par Monsieur le maire de CHAMBRY, portant autorisation de travaux d'une clôture d'une parcelle cadastrée AA N°A021, ensuite de la déclaration préalable déposée par Monsieur et Madame CARLIER BONHOMME.
- L'acte de refus explicite de retrait daté du 8 juillet 2021 et notifié le 12 juillet 2021.

Considérant qu'il convient d'assurer la défense de la commune dans ce dossier, le maire soumet au vote la délibération suivante :

Délibération :

Vu le code Général des collectivités territoriales, et en particulier l'article L2122-22,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 14 octobre 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, :

1 - De donner délégation au maire à ester en justice au nom de la commune, dans le cadre du recours contre :

- La décision DP002.157.21.A005 du 22 mars 2021 prise par Monsieur le maire de CHAMBRY, portant autorisation de travaux d'une clôture d'une parcelle cadastrée AA N°A021, ensuite de la déclaration préalable déposée par Monsieur et Madame CARLIER BONHOMME.
- L'acte de refus explicite date du 8 juillet 2021 et notifié le 12 juillet 2021

2 - De désigner, pour défendre les intérêts de la commune dans ce dossier :

Maître Gwenaël LE FOULER
LETANG AVOCATS
6 rue Lauriston
75116 PARIS

2021D043 - Eau - assainissement collectif : Transfert de l'actif et du passif et mise à disposition des biens à la communauté d'agglomération du Pays de Laon

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	13	13	0	0	0

Exposé :

Mes chers collègues,

La loi NOTRe du 7 août 2015 a acté le transfert obligatoire des compétences « eau et assainissement » vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ainsi, l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les EPCI à fiscalité propre exercent ces compétences de plein droit depuis cette date, au lieu et place des communes membres.

L'article L 5211-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le transfert de compétences entraîne le transfert à l'EPCI des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi que de l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés.

L'article L. 1321-1 du même code, précise que la mise à disposition des biens meubles et immeubles, utilisés pour l'exercice de la compétence doit être constatée par un procès verbal établi contradictoirement entre la commune et l'EPCI.

En effet, cette mise à disposition a lieu à titre gratuit et pour une durée illimitée. Elle entraîne des opérations d'ordre patrimonial non budgétaire. Il est donc nécessaire d'établir un procès verbal de mise à disposition des biens par la commune à la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.

A ce titre, deux procès verbaux de mise à disposition et de transfert d'actif et de passif sont annexés à la présente délibération. Le procès verbal relatif à la compétence eau potable est l'annexe Chambry-1A, le procès verbal relatif à l'« assainissement collectif » est l'annexe 2A. Des annexes complémentaires nommées Chambry-1B, Chambry-1C, Chambry-1D et Chambry-2B, Chambry-2C reprennent respectivement pour chaque compétence les biens mis à disposition, les subventions transférées ainsi que les emprunts transférés.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 14 octobre 2021,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les procès verbaux de mise à disposition des biens à la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon tels qu'annexés à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces procès verbaux de mise à disposition qui seront également signés par le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération

**PROCÈS-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS AFFECTES A LA COMPÉTENCE EAU
POTABLE EXERCÉE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE LAON**

ETABLI ENTRE :

La commune de Chambry, représentée par son Maire, Olivier JOSSEAUX, dûment habilité par délibération n°X du XX mai 2020, d'une part,

ET :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, représentée par son Président, Eric DELHAYE, dûment habilité par délibération n°6 en date du 15 juillet 2020, d'autre part,

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT

La mise à disposition des biens à titre gratuit constitue le régime de droit commun applicable aux transferts de biens. Elle ne donne lieu à aucune indemnité, droit, taxes, salaires ou honoraires, ni même de contrat de location. Les biens ne sortent pas du patrimoine communal.

La commune de Chambry est propriétaire d'un ensemble d'installations et de terrains affectés à la production, au traitement, et à la distribution de l'eau potable, ou grevés de servitudes liées à l'adduction d'eau potable. Ces biens immobiliers sont mis de plein droit à la disposition de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon qui assure la compétence de production, de transport, de stockage et de distribution d'eau potable.

Les biens immeubles, bâtis (château d'eau, réservoir, station de déferrisation, usine de pompage ...) et non bâtis, ainsi que les installations telles que les canalisations d'adduction d'eau potable, les puits et les forages divers sont mis à la disposition de la CAPL qui se trouve entièrement subrogé à la commune en ce qui concerne les charges et l'entretien de ce patrimoine.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a tous pouvoirs de gestion sur ces biens.

La mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les parties.

Au vu de ces dispositions, est établi le procès-verbal de constat de transfert par les trois tableaux annexés ci-joint ; sont identifiés l'état des biens (Chambry-1B), l'état des subventions (Chambry-2C) ainsi que l'état des emprunts (Chambry-3D).

En cas de litiges et pour toute difficulté d'application du présent procès-verbal, la commune et la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon conviennent en premier lieu de rechercher une solution amiable. A défaut de règlement à l'amiable, les litiges, qui pourraient naître à l'occasion de l'application et/ou de l'interprétation du présent procès-verbal, la commune et la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon conviennent de saisir le représentant de l'Etat dans le département avant tout recours contentieux au Tribunal Administratif territorialement compétent.

Toute modification du présent procès-verbal fera l'objet d'un avenant, soumis à délibérations concordantes du Conseil Municipal de la commune et du Conseil Communautaire

Vu et établi contradictoirement par la commune de Chambry et la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon en 4 exemplaires originaux dont un sera remis au représentant de l'Etat du Département.

Pour la commune de Chambry

Le Maire,

Pour la Communauté d'Agglomération
du Pays de Laon

Le Président,

Commune de CHAMBRY
Mise à disposition des biens
Budget EAU

Nature	N° inventaire	Désignation	date acquisition	Valeur Brute (cessions antérieures)	durée Amt	Amortissement au 31/12/2019	VNC au 31/12/2019
213	1	RESERVOIR	06/06/2006	143 319,21	50	71 659,52	71 659,69
Total				143 319,21		71 659,52	71 659,69
2156	101EAUMAT2019000000000001	MODIFICATION POSTE DE COMPTAGE AVEC MISE EN PLACE DE 2 S	15/03/2019	15 998,40	15	0,00	15 998,40
2156	33	COMPTEURS EAU	31/12/2005	1 787,78	10	1 787,78	0,00
2156	36/bis	HYDRANTS	01/10/2007	1 625,97	10	1 625,97	0,00
2156	51/bis	ECHELLE RESERVOIR EAU POTABLE	01/10/2007	2 655,12	10	2 655,12	0,00
2156	52/bis	VANNE RESERVOIR EAU POTABLE	01/10/2007	1 494,60	40	1 494,60	0,00
2156	56/bis	SURPRESSEUR PUISEUX	01/10/2007	51 302,42	10	51 302,42	0,00
2156	76	POMPE CAVE RESERVOIRE EAU POTABLE	31/12/2011	705,64	15	705,64	0,00
2156	81	REMISE EN ETAT RESERVOIR	31/12/2012	1 925,56	10	1 852,77	72,79
2156	86bis	FRAS MAPA PEINTURE CHATEAU D'EAU	31/12/2014	431,78	10	129,54	302,24
2156	87	PEINTURE CHATEAU D'EAU	31/12/2014	2 188,68	10	1 094,35	1 094,33
2156	88bis	ACPTÉ 1 TRAVAUX PEINTURE CHATEAU D'EAU	31/12/2014	23 692,80	10	11 846,40	11 846,40
2156	89bis	SOLDE MISSION ASSISTANCE MO PEINTURE CHATEAU D'EAU	31/12/2014	1 260,00	10	378,00	882,00
2156	90bis	SOLDE TRAVAUX PEINTURE CHATEAU D'EAU	31/12/2014	16 609,55	10	4 982,88	11 626,67
2156	97	ACHAT 10 COMPTEURS D'EAU	18/08/2016	754,32	10	75,43	678,89
Total				122 323,62		79 930,90	42 392,72
2158	2	RESEAUX EAU	01/01/1996	28 800,45	40	18 000,25	10 800,20
2158	4	CANALISATIONS EAU	01/01/1996	82 740,04	40	49 644,00	33 096,04
2158	8	VANNE DERIVATION	01/01/1999	1 838,54	50	735,40	1 103,14
2158	9	CANALISATIONS EAU	01/01/1999	9 928,09	40	4 964,00	4 964,09
2158	11	BRANCHEMENT AEP	01/01/1999	827,34	40	413,61	413,73
2158	22	COMPTEURS EAU	01/01/2002	2 272,62	10	2 272,62	0,00
2158	23	COMPTEURS EAU	31/12/2003	4 022,58	10	4 022,58	0,00
2158	24	RESERVOIR-TUYAUX-VANNES-	31/12/2003	14 783,97	50	4 730,89	10 053,08
2158	25	POTEAU INCENDIE	31/12/2003	4 679,58	40	1 871,84	2 807,74
2158	26	BRANCHEMENT AEP	31/12/2003	1 061,78	40	424,73	637,05
2158	28	VANNE EAU	31/12/2004	6 900,43	40	2 587,65	4 312,78

Annexe Chambry-1B

Nature	N° inventaire	Designation	date acquisition	Valeur brute (cessions antérieures)	durée Amort	Amortissement au 31/12/2019	VNC au 31/12/2019
2158	29	DEPLACEMENT CONDUITE EAU	31/12/2004	30 416,97	40	11 406,30	19 010,67
2158	30	BOUCHE D INCENDIE	31/12/2004	1 794,00	40	672,75	1 121,25
2158	31	AEP HAMEAU RAPERIE ET PUISIEUX	31/12/2004	2 690,08	40	1 008,75	1 681,33
2158	34/bis	BRCHT EAU COOP COHESIS	01/10/2007	713,20	40	213,96	499,24
2158	35/bis	EXTENSION RESEAU EAU POTABLE	01/10/2007	2 973,76	40	892,08	2 081,68
2158	37/bis	ALIMENTATION EAU RAPERIE PUISIEUX	01/10/2007	7 998,01	40	2 399,40	5 598,61
2158	50/bis	BOUCHES INCENDIE DESCARTES ROBESPIERRE ST JUST	01/10/2007	6 625,36	40	1 987,56	4 637,80
2158	51/bis	REPRISE BRANCHT EAU POTABLE	01/10/2007	964,87	40	289,44	675,43
2158	54/bis	POTEAU INCENDIE RUE SALENGRO	01/10/2007	4 593,69	40	1 378,08	3 215,61
2158	55/bis	BOUCHE INCENDIE RUE DESCARTES+ BRCHT RESAU INC BUT	01/10/2007	10 196,28	40	3 058,92	7 137,36
2158	57/bis	AEP RAPERIE ET PUISIEUX	01/10/2007	140 563,92	40	42 169,20	98 394,72
2158	62*	BOUCHE INCENDIE	31/12/2008	1 730,26	40	475,86	1 254,40
2158	66	REGARD INCONGELABLE 43 J JAURES	02/07/2009	717,23	10	717,23	0,00
2158	67	RENOUVELL 4 BRANCHT AEP	23/10/2009	3 507,24	40	876,80	2 630,44
2158	69	BRANCHT EP Foyer		3 383,03	40	761,22	2 621,81
2158	73	COMPTEURS BREL ET FERRAT	17/12/2010	947,38	10	852,61	94,77
2158	78	BRANCHT EAU POTABLE LOGT 1 RUE ST JUST	31/12/2011	1 747,33	40	349,44	1 397,89
2158	79	6 BRANCHT LOT JEAN MATHIEU	31/12/2012	12 163,32	40	2 128,55	10 034,76
2158	82bis	ACHAT 20 COMPTEURS LOT MOULIN	01/01/2013	1 554,80	10	932,88	621,92
2158	82	ACHAT 40 COMPTEURS LOT MOULIN	01/01/2013	1 554,80	10	932,88	621,92
2158	83	REGARD INCONGELABLE 6 RUE JAURES	21/11/2013	649,91	10	389,94	259,97
2158	84	REGARD INCONGELABLE 41 RUE JAURES	31/12/2013	553,75	10	332,28	221,47
2158	85	FOURNITURE 20 COMPTEURS	04/04/2014	1 560,00	10	780,00	780,00
2158	91	BRANCHEMENT EAU POTABLE AVEC TERRASSEMENT AU 62 RU	31/12/2015	1 716,42	40	171,64	1 544,78
2158	92	DEPLACEMENT COMPTEUR DEAU ET POSE REGARD ANTIGEL A		1 565,92	40	156,60	1 409,32
2158	93	BRANCHEMENT EAU POTABLE AU 10 RUE ARISTIDE BRIAND		1 833,79	40	183,36	1 650,43
2158	98	REGARD INCONGELABLE 14 RUE JOLIOT CURIE	31/12/2015	1 833,79	40	183,36	1 650,43
2158	99	BRANCHEMENT EAU POTABLE ÉCOLE PRIMAIRE	20/06/2016	1 311,04	10	393,30	917,74
2158	100	BRANCHEMENT EAU POTABLE LOCALS PROVISOIRES	21/09/2016	1 669,72	40	125,22	1 544,50
2158	101	FOURNITURE ET POSE REGARD HORS GEL AU 5 RUE RENOIR	21/09/2016	2 367,38	40	177,54	2 189,84
2158	101EAUD2019000000000002	BRANCHEMENT EAU POTABLE AVEC TERRASSEMENT A L'ÉCOLE MA	21/09/2016	1 144,26	10	343,29	800,97
2158	101EAUD2019000000000003	BRANCHEMENT EAU POTABLE AVEC TERRASSEMENT A L'ÉCOLE MA	31/12/2019	2 242,75	40	0,00	2 242,75
2158	101EAUD2019000000000003	TVA REMPLACEMENT REGARD ET RÉPARATION FUITE SUR BRANCH	31/12/2019	2 176,91	10	0,00	2 176,91

Annexe Chambry-1B

Nature	N° inventaire	Designation	date acquisition	Valeur brute (cessions antérieures)	durée Amit	Amortissement au 31/12/2019	VNC au 31/12/2019
2158	103	REMISE EN ÉTAT POMPE DE CHLORATION SURPRESSEUR	17/11/2016	619,20	10	185,76	433,44
2158	104	MISE EN PLACE DÉBIT-MÈTRE POSTE DU PARC	28/11/2016	3 286,80	15	657,36	2 629,44
2158	108	FOURNITURE ET POSE DE 3 COMPTEURS DANS LES CELLULE	28/04/2017	1 785,67	10	357,14	1 428,53
2158	109	FOURNITURE ET POSE DE 3 COMPTEURS DANS LES CELLULE	08/08/2017	1 059,37	10	211,88	847,49
2158	110	SUPPRESSION ANCIENT BRANCHEMENT EAU POTABLE ÉCOLE P	08/08/2017	956,54	40	47,82	908,72
2158	111	BRANCHEMENT EAU POTABLE AVEC TERRASSEMENT AU 19 RU	19/12/2017	2 079,42	10	103,98	1 975,44
2158	112	SUPPRESSION VANNE ET PURGE AU 6 BIS RUE SALENGRO A	19/12/2017	844,21	10	42,22	801,99
TOTAL				424 114,04		167 830,82	256 283,22
218	94	ACHAT ORDINATEUR	27/10/2015	1 180,00	5	944,00	236,00
TOTAL				1 180,00		944,00	236,00
2315	90005364740232	ACMPTE 2 ET SOLDE HONORAIRES ASSISTANCE MAÎTRISE DOUVR/	28/04/2017	3 000,00	0	0,00	3 000,00
TOTAL				3 000,00		0,00	3 000,00
TOTAL GENERAL				694 045,84		320 365,24	373 680,60

La Comptable publique
Odile MAËS

Odile MAËS
Comptable
des Finances publiques

Commune de CHAMBRY
Etat des subventions transférées
Budget EAU

Nature	N°	Désignation	date acquisition	Valeur Brute (cessions antérieures)	durée Amt	Apportissement à la 31/12/2019	VNC au 31/12/2019
131 Subv 1 (1900002)		GÉNIE CIVIL EAU	01/01/1994	12 805,72	50	6 402,80	6 402,92
131 Subv 2 (1900004)		CANALISA EAU	01/01/1994	50 785,65	40	31 741,00	19 044,65
131 Subv 4 (190008)		CANALISA EAU	01/01/1995	50 800,58	40	30 480,24	20 320,34
131 Subv 5 (200521)		AEP HAM RAPERIE	01/01/2005	38 240,00	40	13 384,00	24 856,00
131 Subv 6 (2006)		RACCORDEMENT	01/01/2006	9 560,00	40	3 107,00	6 453,00
131 Subv 7 (200606)		ALIMENTATION EAU	01/01/2006	61 695,00	40	20 050,94	41 644,06
131 Subv 8 (900009)		DROIT D'ENTRÉE AUX FRAIS DE RÉFÉCTION DU CHÂTEAU D'EAU	01/01/2014	10 000,00	10	5 000,00	5 000,00
131 Subv 9		ORDINATEUR (ACPTÉ 40% SUBV 2015)	01/01/2015	393,00	5	316,00	77,00
131 Subv 11		ORDINATEUR (SOLDE SUBV 2016)	01/01/2016	99,00	5	59,40	39,60
131 Subv 14		PLAN RÉSEAU EAU (SUBV 2016)	01/01/2016	4 472,00	5	2 683,80	1 788,20
131 Subv 15		NUMÉRISEMENT PLAN RÉSEAU D'EAU ET ACQUISITION MATÉRIEL	01/01/2017	2 833,28	5	1 133,32	1 699,96
Total				241 685,73		114 338,50	127 347,23
TOTAL GENERAL				241 685,73		114 338,50	127 347,23

La Comptable publique
Odile MAES


Odile MAES
Comptable
des Finances publiques

**PROCÈS-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS AFFECTES A LA COMPÉTENCE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXERCÉE PAR LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LAON**

ETABLI ENTRE :

La commune de Chambry, représentée par son Maire, Olivier JOSSEAUX, dûment habilité par délibération n°X du XX mai 2020, d'une part,

ET :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, représentée par son Président, Eric DELHAYE, dûment habilité par délibération n°6 en date du 15 juillet 2020, d'autre part,

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT

La mise à disposition des biens à titre gratuit constitue le régime de droit commun applicable aux transferts de biens. Elle ne donne lieu à aucune indemnité, droit, taxes, salaires ou honoraires, ni même de contrat de location. Les biens ne sortent pas du patrimoine communal.

La commune de Chambry est propriétaire d'un ensemble d'installations et de terrains affectés à la collecte et aux traitements des eaux usées, ou grevés de servitudes. Ces biens immobiliers sont mis de plein droit à la disposition de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon qui assure la compétence de production, de transport, de stockage qui assure la compétence de collecte et de traitement des eaux usées.

Les biens immeubles, bâtis (unités d'épuration...) et non bâtis, ainsi que les installations telles que les canalisations d'eaux usées, sont mis à la disposition de la CAPL qui se trouve entièrement subrogé à la commune en ce qui concerne les charges et l'entretien de ce patrimoine.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a tous pouvoirs de gestion sur ces biens.

La mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les parties.

Au vu de ces dispositions, est établi le procès-verbal de constat de transfert par les deux tableaux annexés ci-joints ; sont identifiés l'état des biens (Chambry-2B) et l'état des subventions (Chambry-2C).

En cas de litiges et pour toute difficulté d'application du présent procès-verbal, la commune et la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon conviennent en premier lieu de rechercher une solution amiable.

A défaut de règlement à l'amiable, les litiges, qui pourraient naître à l'occasion de l'application et/ou de l'interprétation du présent procès-verbal, la commune et la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon conviennent de saisir le représentant de l'Etat dans le département avant tout recours contentieux au Tribunal Administratif territorialement compétent.

Toute modification du présent procès-verbal fera l'objet d'un avenant, soumis à délibérations concordantes du Conseil Municipal de la commune et du Conseil Communautaire

Vu et établi contradictoirement par la commune de Chambry et la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon en 4 exemplaires originaux dont un sera remis au représentant de l'Etat du Département.

Pour la commune de Chambry

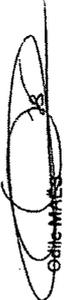
Le Maire,

Pour la Communauté d'Agglomération
du Pays de Laon

Le Président,

Annexe Chambry-2B

Nature	N° inventaire	Description	date acquisition	Valeur Brute (cessions antérieures)	durée Amt	Amortissement au 31/12/2019	VNC au 31/12/2019
2158	32	GRILLES ET REGARDS	31/12/2004	2 058,27	40	771,90	1 286,37
2158	63	REGARD 51 RUE J JAURES	10/02/2009	702,20	10	702,20	0,00
2158	64	GRILLES COLLECTEUE EAUX PLUVIALES RUE J CURIE	24/03/2009	4 096,18	40	1 024,00	3 072,18
2158	65	TELESURVEILLANCE	02/07/2009	14 945,21	40	3 706,30	11 238,91
2158	68	RENOUVELLEMENT POSTE DE REFOUILLLEMENT	24/11/2009	2 459,17	15	1 475,50	983,67
2158	70	TRAV RENOUVLT POSTE DE REFOUILLLEMENT	26/05/2010	38 193,84	15	22 916,34	15 277,50
2158	74	MISE A NIVEAUX TAMPONS BOUCHES D EGOÛTS	26/05/2010	13 864,81	40	3 119,58	10 745,23
2158	75	TAMPONS RUES MOLIÈRE JAURÈS ROBESPIERRE LÉNINE DES	27/05/2011	11 690,90	40	2 338,16	9 352,74
2158	77	REGARD ECOLE MATERNELLE	31/12/2011	699,90	10	559,92	139,98
2158	102	BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT LOCAUX PROVISOIRES ÉCOL	21/09/2016	673,26	40	50,49	622,77
2158	102ASSTBRANCHT20190000001	REPRISE DU RÉSEAU EAUX USÉES AU 32 RUE JEAN JAURÈS ACCORD	19/11/2019	13 045,09	40	0,00	13 045,09
2158	105	PASSAGE CAMÉRA ET CURAGE RÉSEAU (TRAVAUX LIÉS AU D	28/11/2016	654,72	40	49,11	605,61
2158	107	MARCHÉ PLURIANNUEL À BONS DE COMMANDE (DÉPENSES 20	31/12/2013	4 803,93	4	2 401,96	2 401,97
2158	115	BRANCHEMENT EAUX USÉES RUE COLBERT (CERERANCE)	17/04/2018	7 882,87	40	197,07	7 685,80
TOTAL				631 260,54		392 336,94	238 923,60
218	116	CRDINATEUR PORTABLE	17/04/2018	1 442,11	5	288,42	1 153,69
TOTAL				1 442,11		288,42	1 153,69
2313	90005604982432	MISSION MAÎTRISE DOEUVRE POUR LA MISE EN SÉPARATIF DU RÉ:	19/12/2017	3 692,71	0	0,00	3 692,71
2313	90005604982532	MISSION MAÎTRISE DOEUVRE POUR LA MISE EN SÉPARATIF DU RÉ:	19/12/2017	3 692,71	0	0,00	3 692,71
TOTAL				7 385,42		0,00	7 385,42
2315	90005364740332	ACMPTE 2 ET SOLDE HONORAIRES ASSISTANCE MAÎTRISE DOUVR/	28/04/2017	3 000,00	0	0,00	3 000,00
TOTAL				3 000,00		0,00	3 000,00
TOTAL GÉNÉRAL				908 175,79		423 688,78	484 487,01

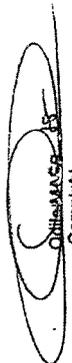
La Comptable publique
Odile MAËS


Comptable
des Finances publiques

Commune de CHAMBRY
Etat des subventions transférées
Budget ASSAINISSEMENT

Nature	N°	Designation	date acquisition	Valeur Brute (- cessions anterieurs)	durée Amit	Amortissement t au 31/12/2019	VNC au 31/12/2019
	131 SUBV 3 (190006)	CANALISA ASST	01/01/1994	246 085,19	40	153 803,25	92 281,94
Total				246 085,19		153 803,25	92 281,94
TOTAL GENERAL				246 085,19		153 803,25	92 281,94

La Comptable publique
Odile MAËS


 Odile MAËS
 Comptable
 des Finances publiques

INFORMATIONS DIVERSES

Déclarations d'intention d'aliéner

Le maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune sur les immeubles suivants :

N° et Date arrêté ou décision	Adresse parcelle	Propriétaire vendeur	N° cadastre	Superficie m2
11/05/2021	54 rue Jean Jaurès	FAGLAIN Julien	AA 136	748
18/05/2021	2 bis rue Roger Salengro	MONCOMBLE Christian	AA 112 AA 190	221 49 Total = 270
07/06/2021 (SAS Agence Ariane Immobilier)	1 rue Auguste Renoir	Mme BEAUSAERT Marie-Christine	AB 320	757
21/06/2021	Rue Jean-Baptiste Colbert ZI Champ du Roy	SAS TPA IMMO (M. TREIZE JP)	ZA 209 ZA 211	2866 966 Total = 3882
18/06/2021 (Me PICHARD)	1 rue Auguste Renoir	Mme BEAUSAERT Marie-Christine	AB 320	757
25/06/2021 (normalement non soumis au DPU)	Hameau de la Râperie	DELAMOTTE Anthony	ZT 23 ZT 25	420 10 Total = 430
05/07/2021	2 rue Molière	M. TROLLE Bertrand	AB 195	738
07/07/2021	9010 rue Jean Jaurès	SCI La Grande Prairie	AB 189	4543
27/07/2021	Rue Colbert	Communauté d'Agglomération du pays de Laon	ZA 298 ZA 301	1027 1973 Total = 3000

29/09/2021	Rue Aristide Briand Lieudit « Le Bas Chemin »	M. CARPENTIER Patrick	AA 65	1364
29/09/2021	1 rue Roger Salengro	M. CARPENTIER Patrick	AA 223	938
29/09/2021	10 rue Beethoven	M. VAYSSIE Franck et Mme ENJOLRAS Martine	AB 247	581
29/09/2021	36 bis rue Jean Jaurès Lieudit «Les trois chemins »	M. QUEVAL Jean Luc	AA 94 AA 234 AA 236	81 97 1920 Total = 2 098

Elections 2022

- 10 avril - 1^{er} tour présidentielles
- 24 avril - 2^e tour présidentielles
- 12 juin - 1^{er} tour législatives
- 19 juin - 2^e tour législatives

VENTE – ACHAT DE BIENS

Grange – Famille VARLOT

Suite au rendez-vous avec l'agent immobilier du 8 octobre 2021 un bornage de la parcelle que la commune souhaite acquérir sera fait de manière à ce que la famille puisse vendre l'habitation séparément.

ECOLES – et SERVICES PERISCOLAIRES

La classe élémentaire bénéficiera d'un cycle piscine qui débutera le 29 novembre 2021 et de l'intervention de l'USEP en sport.

Parents élèves. Un nouveau bureau a été élu au sein de l'association de parents d'élèves. La présidente est Mme Audrey CORDIER.

ACTION SOCIALE

Ateliers séniors :

L'atelier gymnastique a repris les lundis de 15 à 16h00 au Foyer.

Chocolats de Noël aux aînés :

la distribution de 224 boîtes est prévue.

Repas des aînés :

Le choix du traiteur et de l'animation a été fait par la commission.

Il aura lieu le dimanche 27 mars 2022 au foyer.

VILLAGE FLEURI

- La remise des prix du concours 2021 aura lieu le 26 novembre 2021 à 19h00

TRAVAUX DIVERS

Mairie réhabilitation

Les travaux sont en voie d'achèvement.

Giratoire St Just – Jaurès –

Un premier rendez-vous avec un maître d'œuvre aura lieu le 4 décembre 2021 pour travailler sur l'étude du projet.

Cimetière – extension

La signature de l'acte d'achat du terrain à M. HEMERY est fixée le 26 octobre 2021.

Installation de la fibre :

Restent les écarts du village à raccorder : ferme du château, fermes de Puisieux et du hameau de la Râperie.

Défibrilateur dans les établissements recevant du public

Au 1^{er} janvier 2022 un défibrilateur devra être disponible dans les ERP de 5^e catégorie.

MATERIEL MAIRIE

Raccordement à la fibre

Olivier JOSSEAUX et François BUDA étudient le dossier d'installation dans les bâtiments communaux : mairie, écoles, Médiathèque, salles périscolaires, foyer.

Les fourreaux ont été installés à la mairie.

Affichage Légal

L'installation d'une borne pour l'affichage légal est à l'étude

MANIFESTATIONS CEREMONIES et VIE ASSOCIATIVE

- **11 novembre 2021** – dépôt gerbe au monument aux morts
- **26 novembre 2021** – 19h00 remise des prix concours maisons fleuries
- **Décembre 2021** – Spectacle Noël des enfants du village
- **Janvier 2022** – vœux du maire
- **4 Mars 2022** – concert Jazz au foyer
- **27 Mars 2022** – Repas des Aînés

Associations

Foot

L'association de foot souhaite que la commune installe un auvent avec de l'éclairage sur les vestiaires.

Une visite de la ligue de football a eu lieu pour le classement du terrain.
Pour l'obtenir, il est nécessaire que le traçage du terrain soit effectué selon les dimensions officielles, de modifier les cages de but, de fournir un arrêté d'ouverture ou attestation administrative de capacité.

Un rendez-vous aura lieu le 27 octobre avec le Président du Football Club à ce sujet.

ATELIERS VACANCES ENFANTS

Atelier vacances d'hiver du 25 au 29 octobre 2021

Il est organisé sur le thème d'activités sportives le matin et de la cuisine l'après-midi.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00.

Fait à CHAMBRY, les jours, mois et an susdits

Le Maire,



Olivier JOSSEAUX

OLIVIER JOSSEAUX
2021.10.25 15:08:14 +0200
Ref:20211022_103033_1-2-O
Signature numérique
le Maire

